

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 NOVEMBRE

L'ITALIE PROVOCATRICE

Le *Siècle* publie une note qui rend bien le caractère du rôle de provocation que l'Italie joue vis-à-vis de la France :

« Le *Matin* croit savoir qu'au moment des élections législatives en France, quatre-vingt mille hommes de troupes italiennes étaient massées le long des Alpes, prêts à marcher au premier signal : « Dans les cercles dirigeants » italiens, ajoute notre confrère, on espérait et » souhaitait le triomphe des boulangistes, » parce que l'on prévoyait qu'il ne pouvait en » résulter que du gâchis pour la France. »

« Le renseignement du *Matin* était exact ; M. Crispi comptait, non sans impatience, sur le gâchis qui devait suivre le triomphe du « boulangisme pour tenter cette campagne de France » dont on parle couramment autour de lui comme d'une « fatalité inéluctable des temps prochains. »

« C'était l'époque où les chancelleries européennes, fort mal renseignées sur le véritable état d'esprit de la France, croyaient généralement au succès de Boulanger aux élections d'octobre, et s'apprétaient dès lors à toutes les éventualités. M. Crispi, plus pressé que les autres, conseillait même aux puissances de ne pas attendre la fin pour prendre position et de créer des motifs à intervenir : il proposait, par exemple, d'envoyer lui-même, d'accord avec Londres et Berlin, une note énergique au gouvernement français pour réclamer le rétablissement du régime des capitulations en Tunisie.

« Il savait très bien que la France ne pouvait tolérer semblable réquisition, et il voyait naître de ce fait toutes les complications nécessaires. Fort heureusement pour la paix européenne, le cabinet se refusa à autoriser l'envoi de ladite note, et nous croyons même savoir que le gouvernement allemand réprouva vivement ce zèle provocateur.

« Le quai d'Orsay, prévenu, put tirer parti de l'incident et faire constater une fois de plus que M. Crispi était seul en Europe à vouloir, de parti-pris, troubler la paix universelle : M. Crispi en fut pour sa courte honte !

« Mais il est évident qu'il ne se tient pas pour battu. Il lui faut à tout prix une bonne querelle avec la France. Il la cherche et la cherchera partout sans la trouver ; car la France est sur ses gardes et rien ne saurait nous entraîner à une imprudence.

« Fortifions les Alpes, et laissons dire et faire M. Crispi ; l'Italie et l'Europe se lasseront plus tôt que nous de cet encombrant et agité personnage ; il y va beaucoup plus de leur intérêt que du nôtre. Restons sages : ça ne sera pas long. »

Restons sages !

Ah ! que le *Siècle* est bien autorisé à tenir ce langage lorsqu'il s'agit de l'Italie.

Qui donc peut avoir oublié ce que fut le rôle de la presse républicaine, du *Siècle* notamment, quand, pour frapper l'Autriche, puissance catholique, et la Papauté, il s'acharnait à pousser la France dans cette voie fatale de l'intervention en faveur de l'Italie !

De quels outrages il poursuivait, en compagnie de toute la presse officielle, les courageux députés qui, au nom de l'intérêt français, protestaient contre l'unité italienne et l'unité allemande !

Toutes les décorations piémontaises et prussiennes s'abattaient sur les poitrines des Havin et des Limayrac ; on peut juger aujourd'hui combien fut coupable leur imprévoyance. La responsabilité remonte à cette école révolutionnaire qui a sacrifié à ses haines antireligieuses, à ses folies internationalistes, la sécurité de la France et sa situation en Europe.

LE DROIT D'ASSOCIATION

Un télégramme de Montpellier signale une réunion républicaine à laquelle assistaient des sénateurs, des députés, des conseillers généraux et d'arrondissement et divers délégués de comités républicains.

Il s'agissait de jeter les bases de l'organisation d'un Comité de défense républicaine.

Les membres de ce comité seraient désignés par la voie du vote des républicains et auraient pour mission de « protéger les victimes passées, présentes ou futures des manœuvres réactionnaires ».

Il s'agit, comme on voit, d'une association absolument politique, c'est-à-dire réputée interdite par les lois actuelles. Nous ne songeons pas à protester. Nous nous contentons de prendre acte de la tolérance dont paraissent devoir bénéficier en cette circonstance les républicains de l'Hérault.

Nous espérons qu'en des conjonctures analogues, les conservateurs jouiraient du même privilège.

INFORMATIONS

LA RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

Nous avons annoncé la réunion plénière des gauches qui précédera l'ouverture de la Chambre. Elle menace déjà de n'être plénière que de nom. C'est ainsi que les députés ouvriers ont l'intention, paraît-il, de ne pas y prendre part et de constituer dès mardi un groupe séparé, qui comprendra MM. Boyer, Baudin, Granger, Roche, Ferroul et Thivrier, MM. Dumay et Joffrin réservant leur entière indépendance.

Quant au mot d'ordre du groupe ouvrier, il se résumerait en ces deux termes : opposition au gouvernement actuel et neutralité bienveillante à l'endroit du boulangisme.

PERPLEXITÉ

Les conseillers municipaux de Paris sont très perplexes ; ils s'étaient attribué un supplément d'indemnité à l'occasion de l'Exposition ; celle-ci étant finie, ils devraient logiquement renoncer à cette augmentation, car, en la conservant, c'est indiquer que le renchérissement de la vie journalière continue, et c'est par conséquent encourager les marchands fournisseurs, hôteliers, cafetiers, restaurateurs, à maintenir la surélévation de leurs prix ; or, la population parisienne n'entend pas de cette oreille, et comme les élections municipales

approchent, les édiles, pour ne pas mécontenter les électeurs, devront renoncer — bien à regret — à leur supplément d'indemnité.

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

Une lettre de Péronne, publiée par le *Gaulois*, nous apporte des détails intéressants sur la démission du prince Louis-Napoléon de son grade d'officier de l'armée italienne :

« Le prince Louis fit, il y a quelques jours, part à son père de la situation embarrassante où il pourrait se trouver placé d'un moment à l'autre, par suite des mesures militaires que l'Italie semblait de plus en plus disposée à prendre à l'égard de la France.

« Le prince Napoléon qui a toujours conservé de nombreuses relations politiques, ne fut pas surpris des nouveaux scrupules de son fils. Il savait que l'entrevue de Berlin n'avait pas tourné au profit de la France ; il avait lieu de supposer qu'au cours de son entretien avec le Czar, M. de Bismarck avait insisté sur le danger, pour les monarchies européennes, du rayonnement des idées républicaines fortifiées en France par l'Exposition et les élections. Il estimait, enfin, que les voyages successifs de l'empereur Guillaume à travers l'Europe, s'ils ne ralliaient pas les sympathies des peuples à la politique allemande, exerçaient cependant sur eux une certaine fascination, et contribuait, par conséquent, à l'isolement de la France.

« D'autre part, le prince Louis rappela à son père que, pour pouvoir entrer dans l'armée italienne sans perdre sa nationalité française, il avait dû, pour se conformer aux règlements, accepter un grade dans la réserve à Vérone ; mais qu'il s'était acquis dans son régiment des sympathies profondes, et qu'il lui en coûterait beaucoup de quitter ses camarades, surtout à la veille d'une guerre : ne valait-il pas mieux prendre les devants, et éviter tout commentaire fâcheux ?

« Le prince Napoléon partagea la façon de voir de son fils, qui se rendit auprès de son oncle, le roi d'Italie. »

L'entrevue fut, paraît-il, assez froide ; mais le roi ne souleva aucune objection aux scrupules du prince Louis, qui a pris congé dimanche de ses camarades.

Ceux-ci lui ont donné, en souvenir de son passage parmi eux, un album contenant toutes leurs photographies.

Le prince Louis, après quelques jours passés à Prangins et à Paris, ira en Russie, où les fonctions de major dans l'armée du Caucase lui sont réservées.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CLASSEMENT DES OFFICIERS

Les généraux de division d'Espenilles, L'Hôte, de Brécourt, Robillot, Grandin, Loizillon, Goybet, Bonie, de la Salle, Zeude, Bignon, des Roys, Baillet et de Jessé se sont réunis lundi en commission pour classer les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants à inscrire au tableau d'avancement.

Les commandants de corps d'armée classeront les officiers supérieurs et les colonels proposés pour général de brigade.

Seul, le conseil supérieur de la guerre établira cette fois la liste d'aptitude pour général de division et pour commandant de corps d'armée.

Depuis le départ du général Cornat, la cavalerie n'a pas fourni de commandant en chef. Cette haute situation paraît réservée au général Loizillon, qui a successivement commandé avec une autorité très remarquable la cavalerie en Algérie et la 2^e division à Lunéville.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 5 novembre

M. Combiér, maire, préside, assisté de MM. Liénard, Poitevin, Galbrun, Coutard, Bonneau, Grosbois, Terrien, Langlois, Goulard, Lamy, Piéron, Rivain, Milon, Doussain, Bourguignon et Boisson.

M. Milon est nommé secrétaire pour la session de novembre, et est appelé au bureau pour donner lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Cette lecture terminée, M. Bonneau demande qu'on la reprenne au début et plus lentement : il y a un passage qu'il n'a pas bien compris.

Il s'agit de la négociation de la cave Forgeau, sur laquelle passe la montée du collège de filles. M. Liénard avait traité, moyennant 1,000 fr. d'indemnité, une pompe de 200 fr., un couloir voûté de 0,70 de hauteur sur 0,70 de largeur pour la canalisation de cette pompe et le passage d'un homme.

Le procès-verbal dit que cela entraîne la suppression de la cave.

C'est contre ces deux mots que s'élève M. Bonneau.

M. Terrien vient à son secours. Il a vu les travaux. Ce n'est plus un couloir de 0,70 sur 0,70, c'est une vraie cave voûtée sous la voie publique. De sorte que M. Forgeau conserve son puits, c'est convenu ; en outre, il aura sa pompe, sa cave, et les mille francs de la Ville.

M. le Maire. — Je n'étais pas à la dernière séance, je ne sais ce qui a été décidé. La chose a-t-elle été votée tel que le rapporte le procès-verbal ? Toute la question est là.

M. Bonneau. — Le procès-verbal mérite une rectification. En fait, la cave n'est pas supprimée.

M. Terrien. — La cave ne peut être supprimée, le puits est dedans.

M. Combiér. — De grâce, messieurs, ne nous fourvoyons pas dans des discussions oiseuses. Il y a un fait accompli, revenons au procès-verbal.

Le prix de 1,000 fr. a été trouvé excessif en raison de la location de la maison Forgeau, sans doute ; mais il a fallu tenir compte de la nécessité pour M. Forgeau de louer à l'extérieur une autre cave.

M. Bonneau. — Mais il n'a rien à louer, il conserve la sienne.

M. Combié propose d'inscrire au procès-verbal : suppression d'une portion de la cave, et avec cette rectification il demande en grâce le vote du procès-verbal.

Les conseillers les plus récalcitrants se soumettent aisément.

Chemin des Moulins

Un grand nombre de propriétaires des cotéaux ont fait une pétition pour obtenir le classement du chemin partant du bureau d'octroi des Moulins et joignant la route 144 de Saumur à Fontevault, soit une longueur de 700 mètres.

L'enquête a été favorable ; M. l'agent-voier en chef a conclu dans le même sens ; il estime seulement que le premier établissement doit être à la charge de la Ville, soit 5,000 fr., ainsi que les frais d'entretien annuel de 300 fr.

M. Combié donne la parole à M. Terrien qui lit son rapport sur ce projet. M. Terrien, d'accord avec la commission, comprend dans la même dépense l'élargissement du chemin des Moulins à sa bifurcation avec la route de Fontevault, au lieu dit la Pointe-de-Chemise.

Le maire estime que la Ville a la ressource assurée pour cette dépense qui ne grèvera en rien le budget. Le crédit sera voté l'année prochaine.

Le classement est adopté ainsi que l'élargissement de la rue des Moulins à la Pointe-de-Chemise.

Dépotir Dubois-Ronce

M. le Maire expose que dans l'enquête ouverte au sujet d'un dépotir de vidanges à établir près du cimetière de Saumur, de nombreuses protestations se sont élevées, et que l'administration ne peut que se rendre au vœu général.

Mais elle ne doit pas abandonner M. Dubois-Ronce qui ne peut établir son dépôt sur le territoire d'une commune voisine. Le maire ne s'explique pas comment le Conseil d'hygiène a été contraint au dépotir Dubois-Ronce à côté de celui de M. Avenier, sur les Huraudières.

M. Langlois explique que l'emplacement choisi par M. Dubois-Ronce est en contre-bas de celui de M. Avenier, que dans les petites crues il s'établit de ce côté un courant qui entraînerait les matières.

— Mais, lui réplique-t-on, c'est M. Dubois qui y perdrait le plus. Puis, ne peut-on pas l'obliger à construire des bassins et faire des travaux pour obvier à cet inconvénient ?

— Autre considération, reprend M. Langlois : le chemin Charnier est fréquenté par l'École ; ne se plaindra-t-elle pas de ce dépôt ?

— Comment, s'écrie le maire, pouvez-vous tenir ce langage, M. Langlois ! Il y a aux Huraudières un précédent contre lequel personne ne songe à protester. Supposez que par suite

de difficultés suscitées à M. Dubois-Ronce, on force ce dernier à abandonner Saumur, l'établissement de M. Avenier subsistera seul, et seul recevra tous les produits de la population saumuroise. Ce total ne changera pas par la présence de M. Dubois et le coefficient des parfums ne subira aucune augmentation. Suivez-vous bien mon argument, M. Langlois ?

M. Langlois n'y est pas et le maire est obligé de reprendre son raisonnement sous une autre forme. Il lui tient à peu près ce langage :

— M. Langlois, écoutez : Un tonneau et un tonneau de... marchandise font deux tonneaux... de marchandise. Que ces deux tonneaux soient apportés par un ou deux entrepreneurs, cela fait toujours deux tonneaux. Sentez-vous ?

M. Langlois. — J'y suis, j'y suis.

— Donc, conclut M. le Maire, déclarons que les Huraudières sont le seul endroit convenable pour un dépotir de vidanges, et émettons l'avis que M. Dubois-Ronce soit autorisé à y établir le sien dans des conditions convenables.

Tout le Conseil, pénétré de la chose, s'écrie : Parfaitement senti, M. le Maire, vous nous avez mis le nez dessus.

Fabrique de Saint-Nicolas

Sur la motion du maire, le Conseil donne un avis favorable pour que la Fabrique de Saint-Nicolas soit autorisée à aliéner un titre de rente, dont le produit est destiné à des travaux de restauration de cette église.

Droits de place

M. Luard, dont la vue est fatiguée, a chargé M. le Maire de lire son rapport sur cette grave question qui a pris aujourd'hui une importance plus grande, en raison d'une pétition adressée à l'administration municipale par un grand nombre de commerçants de la ville, sur l'initiative du Syndicat commercial.

La commission a reconnu le bien fondé des observations des commerçants demandant que les marchands en déballage soient éloignés des quartiers commerçants. Aussi propose-t-elle que ces étalagistes soient autorisés à déballer, à partir du 1^{er} janvier 1890, seulement sur le quai de Limoges, depuis la rue de la Tonnelle jusqu'à la place Saint-Michel, et au-delà s'il est nécessaire.

La commission est opposée à la mise en régie des droits de place, ce mode de perception ne pouvant être que contraire aux intérêts de la Ville.

L'adjudication des droits de place se fera par soumission cachetée et non plus aux enchères publiques. L'administration se réservera un chiffre minimum, au-dessous duquel il n'y aura pas d'adjudication.

L'adjudicataire sera tenu d'observer les prix stipulés pour les marchands en déballage, c'est-à-dire 30 centimes par mètre carré et par 24 heures pour les marchandises couvertes, et

25 centimes par jour et par mètre carré pour les marchandises non abritées.

Sur ces deux catégories, il y a une augmentation de 5 centimes sur le tarif actuellement en vigueur.

Les autres articles ne subissent aucun changement.

La commission a ajouté le droit de location de chaises sur les places publiques et dans les jardins de la ville, au tarif de 40 centimes.

Après la lecture du cahier des charges de cette adjudication et du tarif, M. Coutard demande comment le maire réglerait avec le fermier des droits de place en cas de création d'un marché couvert.

Le maire. — Le cahier des charges a prévu toute difficulté. Il est dit, dans l'un des articles, qu'en cas de contestation, sans spécifier de quelle nature, le différend serait soumis à l'examen d'experts contradictoires.

Le maire met aux voix l'acceptation du cahier des charges et du tarif des droits de place. Le Conseil adopte.

L'adjudication aura lieu le plus tôt possible.

Maison Bournillet

Le maire rappelle les diverses phases qu'a subies la négociation de la maison Bournillet et annonce que l'administration pourrait s'entendre avec M. Bournillet et traiter à l'amiable.

M. Bournillet, dans le principe, voulait la cession de sa maison entière. Aujourd'hui il est disposé à la garder aux conditions suivantes, qui s'écartent bien des offres primitives de l'administration, mais comme elles sont au-dessous des prétentions premières de ce propriétaire, l'administration les croit acceptables.

La Ville donnerait à M. Bournillet 48,000 fr. pour la portion de maison et de jardin pris par l'alignement de la rue projetée ; cette somme payable en trois ans à 5 0/0.

M. Bournillet se chargerait de tous les travaux pour mettre son immeuble dans l'alignement désigné. Ces travaux doivent être exécutés fin mars 1890.

Le Conseil accepte encore.

Et dire qu'il a été fait une première offre à M. Bournillet de 300 fr. ! Il fait bon réfléchir sur les premières conditions faites par notre administration. M. Bournillet obtient 47,700 fr. de plus que la première fois. Est-ce un veinard ou un malin ? En somme, il a bien fait de tenir bon.

Acquisition Plessis

Cette acquisition se rattache à cette fameuse voie en cours d'exécution pour servir d'accès à l'entrée principale du collège de filles sur la place des Récollets. On s'attendait à un débat orageux, à des explications qui eussent éclairé le public, attiré par cette question, anxieux de savoir quelles seraient les suites de l'établissement de cette route.

Il n'y a rien eu.

Cela s'explique ; l'affaire est mauvaise. La Ville est lancée dans une série de difficultés, de responsabilités qui la lie pour toujours. Lorsqu'a été votée cette route dite des Récollets, une faible minorité du Conseil, à la tête de laquelle nous avons trouvé M. Terrien père, a eu beau protester, rien n'y a fait. La majorité soumise à M. le Maire a décidé ce projet non étudié ou fort mal étudié, qu'un peu de réflexion, une connaissance très superficielle des lieux indiquait comme plein d'imprévus.

Aujourd'hui ce sont les contribuables qui paieront la bétise de notre maire et de ses satellites.

M. Combié a dit bonnement que la Ville avait dû traiter avec M^{me} veuve Plessis pour l'indemniser d'une portion de jardin que lui prend la voie en exécution. Le chiffre est fixé à 4,900 fr. par M. Couteau, expert de la Ville, et M. Roffay, expert de M^{me} Plessis.

La Ville prend à sa charge la reconstruction du mur du jardin, de l'escalier qui monte à ce jardin et garantit les caves de M^{me} Plessis contre toute éventualité.

Voilà un précédent. Il y a toute une pléiade de propriétaires sur les caves desquels la voie va passer, et ils ne manqueront pas de demander la même garantie. Où cela entrainera-t-il la Ville dans l'avenir, même éloigné !

Le maire n'a pas parlé d'autres réclamations pour le moment. Et cependant elles ne manquent pas. Pourquoi le travail a-t-il été suspendu ? Le Conseil, d'accord avec l'administration, n'a pas voulu initier le public à ces questions qui causent nombre de soucis.

La tactique de nos gouvernants, aller lentement mais sûrement, semble adoptée par nos édiles.

Aujourd'hui, le maire a fait voter sans discussion l'indemnité Plessis. A chaque nouvelle séance on votera l'indemnité à tels ou tels, et les garanties contre toute éventualité, et cela passera tout doucement, et le contribuable paiera, et la Ville aura dans toutes ces caves autant d'épées de Damoclès suspendues sur sa caisse.

Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

Répartiteurs

L'indemnité Plessis enlevée, les nerfs administratifs se sont détendus. On sentait que nos édiles respiraient, ils avaient franchi par un vent favorable un cap des tempêtes.

Aussi la suite de la séance s'est passée en conversation amicale.

D'abord, le Conseil redonne pour 1890 sa confiance aux répartiteurs qui ont rempli ces fonctions en 1889.

Révision de la liste électorale

Il conserve à MM. Goulard, Luard et Rivain les attributions de délégués pour la révision de la liste électorale.

AVEU SUPRÊME

Cela se passait un matin, au quatrième étage d'une maison de la rue Bonaparte.

Norbert avait trouvé Sylvain en train de fumer des cigarettes, tout en absorbant avec appétit d'énormes rôties beurrées, trempées dans un gigantesque bol de café au lait. C'était, chaque jour, le déjeuner du peintre.

— Tu déjeunes avec moi, hein ? fut le premier mot par lequel Sylvain accueillit son ami.

Et, comme celui-ci faisait un geste négatif, Sylvain ajouta :

— Je savais bien que tu ne refuserais pas le brouet du Spartiate.

Puis, il ouvrit la porte, et, se penchant sur la cage de l'escalier :

— Madame Normand, montez au quatrième un second café, avec accessoires... Un café... un !... Tout chaud, tout bouillant... Serrrrrrrez !

La concierge ne tarda pas à apparaître, avec

le déjeuner demandé. Mais c'est à peine si Norbert but quelques gorgées de café. Quant aux rôties, il n'y toucha pas.

— Et la peinture ? interrogea Dardand, lorsqu'il eut constaté l'inutilité de ses questions relatives aux véritables raisons qui avaient fait échouer les projets de mariage de son ami.

— Oh ! la peinture, je l'ai bien abandonnée, répondit tristement Lestrangé. Pour toi, c'est une carrière. Pour moi, ce n'a jamais été qu'un amusement. Quand j'avais de la fortune, je pouvais m'en occuper, comme d'un passe-temps agréable. Aujourd'hui que ma situation, ainsi que je viens de te le dire, se trouve complètement modifiée, je n'ai plus qu'à dire adieu à mes pinceaux. Tu es un artiste, toi, mon cher Sylvain. Moi, je ne suis qu'un amateur, et un médiocre amateur...

— Norbert, Norbert, tu te calomnies. J'ai vu des toiles de toi...

— Bon, bon, je sais ce que je vaudrais comme peintre. Je n'ai jamais été qu'un barbouilleur. Ton amitié pour moi t'aveugle... Pour l'instant, il faut que je vive, et ce n'est pas ma palette qui me nourrirait.

— Norbert, tu sais que tout ce que j'ai l'appartient. Je voudrais être riche pour pouvoir

te prouver que, si tu m'as rendu des services que je n'oublierai jamais, tu n'as pas eu non plus affaire à un ingrat. A partir d'aujourd'hui, tu peux te considérer comme étant ici chez toi. Tiens, si tu veux, nous mettrons ton lit dans mon atelier. Quant au reste, je m'en charge.

— Mon cher Sylvain, je suis infiniment touché de tes offres, mais je ne les accepte pas. Je me suffirai, je l'espère, jusqu'à ce que j'aie trouvé un emploi. Oh ! je ne suis pas un ambitieux. Je n'ai pas, d'ailleurs, le droit de l'être. Tout ce que je demande à Dieu, c'est de gagner mon pain de chaque jour. Je n'avais jamais encore si bien goûté la consolation que procure la prière, ni si bien apprécié la force que donne la Foi. Certes, ce ne sont pas les soucis de l'existence quotidienne, pourtant si impérieux, qui m'effraient le plus. Non... Mais j'ai au cœur une plaie intime que rien ne fermera. Voilà ce qui me torture, voilà ce dont je mourrai... Oh ! mon pauvre Sylvain, je suis bien malheureux !...

Devant l'explosion de cette douleur, Dardand se sentit d'autant plus impuissant à consoler son ami qu'il ne savait, en somme, à quelle cause attribuer les événements qui l'a-

vaient subitement ruiné, et, par suite, avaient amené la rupture de son mariage avec M^{lle} Nevers.

Il se rapprocha de Lestrangé, prit ses mains dans les siennes, commença deux ou trois phrases qu'il ne sut achever, puis, sentant que l'émotion le gagnait, il se leva :

— Allons, reprends courage, mon cher Norbert. Il ne faut pas se laisser abattre ainsi, que diable ! Qui connaît l'avenir ? Tout cela finira peut-être par s'arranger, et, dans quelques mois, je serai ton garçon d'honneur.

Norbert ne répondit pas. Il regardait fixement une petite toile posée sur un chevalet, près de la fenêtre. C'était un tableau très léché fait par Dardand, d'après un croquis pris à Saint-Feuillac : la plage, le soir, alors que baigneurs et baigneuses, réunis sous les tentes ou éparpillés çà et là, dans les rochers, aspirent à pleins poumons la brise fraîche, et devisent des menus événements du jour. Mais Norbert ne considérait qu'un seul point du tableau, là-haut, à gauche, sur la falaise déchiquetée, un petit chalet émergeant d'un fouillis de tamaris. Et, à certaine fenêtre ouverte, il lui semblait qu'il allait voir apparaître une figure bien connue, aux yeux de nuance indé-

Directeur de l'Abattoir

Sur la demande du maire, le Conseil vote un supplément de 300 fr. au successeur de M. Roseau, directeur de l'Abattoir.

Ce remplaçant est un étranger, paraît-il. M. le Maire nous a appris qu'il lui avait été procuré par la chambre syndicale des bouchers de Paris.

M. Combiar a fait le plus grand éloge de cet étranger. Nous admettons ces éloges sans réticence; mais il paraîtra étrange que, dans notre pays, à Saumur ou même dans l'arrondissement, il ne se soit pas trouvé un homme capable de remplir les fonctions de directeur de l'Abattoir.

Quelle bienveillance pour nos concitoyens!

Indemnité Cahouet

Les travaux de nivellement de la rue du petit-Pré ont enterré la maison Cahouet, fermé le jour de ses caves et obstrué les entrées.

Demande Largeau

Mme Largeau, veuve d'un ancien employé d'octroi, demande que la Ville lui accorde la moitié de la retraite de son mari.

Le maire ne pense pas que l'on puisse entrer dans cette voie; la caisse des retraites est régie par un règlement dont on ne peut s'écarter.

Credits divers

Le Conseil vote avec le même ensemble un supplément de 4,650 francs pour appropriations.

Puis 4,450 fr. pour le collège de filles; 3,000 fr. pour le Bureau de bienfaisance, qui a tout l'air d'être dans une détresse complète.

Il est alloué 800 fr. à M. Rigolage pour location de sa maison où est établie la petite école, et 150 fr. à M. Bidault, jardinier en chef du Jardin des Plantes, pour son voyage à l'Exposition.

(La fin à demain.)

SAUMUR

Les vols. — Où sommes-nous? Où allons-nous? Est-ce une forêt de Bondy que nous habitons, ou un pays barbare quelconque? Chaque jour on apprend de nouveaux méfaits.

cise, abrités sous de longs cils châtaîns. Puis, tout à coup, une fusée d'arpèges jaillirait, et la voix aimée chanterait, à la fois mélancolique et moqueuse:

Gardez bien la belle, Qui vivra, verra: Votre tourterelle Vous échappera!

Brusquement, sentant un flot de larmes lui monter du cœur aux yeux, Lestrangé s'arracha à cette contemplation.

— Tiens, mon bon, prends-la, elle est à toi. Ce sera un souvenir d'elle, comme le portrait au crayon que j'ai découvert un jour dans ton album.

Norbert fit un geste de refus: — Je te remercie, je n'accepte pas. Il est des misérables qui veulent toujours avoir leur douleur devant les yeux et s'y complaisent.

— Je te remercie, je n'accepte pas. Il est des misérables qui veulent toujours avoir leur douleur devant les yeux et s'y complaisent. Quelques-uns l'usent ainsi; d'autres en deviennent fous ou en meurent.

d'hui on dit que c'est l'Ecole de cavalerie même qui a été visitée: on aurait volé des matières explosibles dans une maisonnette dépendant du terrain où se font l'été les exercices de pyrotechnie.

Rue d'Orléans, chez M. Pallu, pâtissier, c'est en plein jour que des voleurs se sont introduits dans la maison, ont monté jusque dans les chambres des employés, au 3e, ont fouillé les vêtements, fracturé les malles et emporté tout l'argent qu'ils ont trouvé: une valeur de 500 fr. environ.

Demain, où les voleurs opéreront-ils? Et qui sait si, une fois, quelqu'un les surprenant, ils ne feront pas usage de leurs armes pour obtenir le silence de l'important?...

Aussi recommandons-nous d'une façon toute particulière de se barricader chez soi, en attendant que la police veuille bien se mettre sérieusement en campagne pour nous débarrasser de ces hôtes dangereux.

Un bolide. — Hier soir, vers 10 heures 15, un bolide de forte dimension a traversé l'atmosphère de l'est à l'ouest, laissant à sa suite une longue et large traînée lumineuse du plus vif éclat.

Cet éclat était d'autant plus remarquable qu'il n'était nullement affaibli par la vive lumière de la lune étincelante elle-même, presque pleine, dans un ciel sans nuage.

Dans une nuit sombre, ce bolide eut été des plus remarquables.

150,000 VOYAGEURS SUR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Du 28 octobre au 2 novembre, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a transporté à Paris 28,000 voyageurs, dont 22,000 venaient visiter l'Exposition.

On estime à plus de 150,000 le nombre des personnes que la Compagnie d'Orléans a, dans ces derniers temps, amenés à l'Exposition, par trains de plaisir ou autrement.

Ce transport avait été fort bien organisé. Si grand que fût le mouvement des voyageurs, il a été réglé avec autant d'ordre que d'activité.

UN TRAIN DE PLAISIR!

Beaucoup de braves gens, partis samedi soir pour passer le dimanche à l'Exposition, n'ont pas eu de chance!

Dès 7 heures du matin, il y avait queue aux abords des bureaux d'omnibus qui devaient les conduire au Champ-de-Mars. Pour avoir une place, il fallait stationner durant des heures entières.

Bientôt la pluie survint: on abandonna l'imériale. Les voyageurs durent alors attendre plus longtemps.

chemin. Je ne lutterai pas avec ma tristesse; je sens que je serais vaincu. Je fuirai. Quand les âpres nécessités de l'existence me forceront à concentrer toutes mes facultés sur la tâche qu'il me faudra remplir chaque jour pour gagner mon pain, alors, peut-être, Dieu me fera-t-il la grâce d'oublier... Mais comment pourrais-je oublier, ayant sans cesse cette toile sous les yeux? Je savourerais sans doute dans le souvenir une amertume que le temps adoucirait peu à peu et qui finirait par n'être pas sans charme.

— Adieu?... Ah! par exemple, non... Au revoir. Car je compte bien que ton changement de fortune ne t'empêchera pas de revenir dans ma mansarde, et, de mon côté, je me propose d'aller te pousser une visite dès que tu m'auras fait connaître ta nouvelle demeure. Ne manque donc pas de me donner ton adresse...

(A suivre.) MAXIME JUILLET.

Enfin, il était 3 heures du soir quand la plupart des visiteurs, arrivés le matin, purent pénétrer dans l'enceinte de l'Exposition. A 4 heures 1/2, ils en étaient chassés!... Ils sortirent crottés jusqu'au dos.

Les infortunés venus de la province se rappelleront longtemps ce dernier dimanche passé à l'Exposition.

Et on appelle ça des trains de plaisir!

ANGERS. — Ouverture de l'exposition des beaux-arts. — C'est samedi prochain, 9 novembre, que s'ouvrira, place de Lorraine, l'exposition de la Société des beaux-arts.

Un grand nombre de tableaux et d'aquarelles sont déjà arrivés et mis en place.

Société d'horticulture. — Exposition de chrysanthèmes dans le Jardin du Mail. Ouverture samedi 9 novembre, à midi.

Les vols. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, un vol aurait été commis rue de la Croix-Blanche ou rue Deshouillères. Un bonhomme en sabots, quelque peu pris de boisson, montait la rue de la Croix-Blanche pour atteindre la rue Saint-Laud.

Aux cris: A l'assassin! au voleur! poussés par la victime, les fenêtres s'ouvrirent rue Saint-Laud. Ce que voyant, les agresseurs prirent la fuite. Mais bientôt après ils rejoignirent le bonhomme rue Deshouillères. C'est là, paraît-il, qu'ils l'auraient débarrassé de sa montre et de son porte-monnaie.

L'avant-dernière nuit, la boutique d'épicerie et mercerie, tenue par Mme Lardin, rue Tousse-saint, 22, à l'angle de la rue Rangeard, a été à moitié dévalisée. Les voleurs sont entrés à l'aide de fausses clefs, par le corridor, rue Rangeard; ils ont ouvert la porte de la boutique, et une fois dans la place, ils ont fait main basse sur une quantité de marchandises: sucre en pains et cassé, café moulu, beurre, bougie, œufs, rhum, cassis, cognac, mercerie, etc.

Les vols répétés toutes les nuits à Angers deviennent vraiment inquiétants.

Talvande en appel. — C'est le 28 novembre que l'affaire Talvande viendra devant la Cour d'appel d'Angers.

On sait que l'ex-banquier de la place de la République avait été condamné, le 8 août dernier, à huit mois de prison par le tribunal correctionnel du Mans.

ACCIDENT DE CHASSE

Un accident tragique est venu mettre fin brusquement à une partie de chasse, organisée dimanche par trois amis dans la forêt de Cercottes, près d'Orléans.

L'un d'entre eux, le sieur F..., âgé de 29 ans, propriétaire à Chanteau, s'était séparé de ses deux amis pour se mettre en embuscade derrière un buisson.

Au moment où l'un de ceux-ci, Paul B..., de la même commune, venait de faire feu, on entendit un grand cri.

Les deux chasseurs se précipitèrent dans la direction d'où était parti ce cri, et ils relevèrent le cadavre de F... qui avait reçu la charge dans le cœur.

Après avoir ramené le cadavre de F... à sa femme, on a eu grand-peine à empêcher B... de mettre fin à ses jours. Fou de douleur, on craint un accès de démence de sa part.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 novembre 1889.

La Bourse a été bien meilleure. Des achats assez nombreux ont relevé le 3 0/0 à 87.40; le 4 1/2 0/0 ferme à 104.95.

Le Crédit Foncier remonte à 4,297.50. La reprise continue sur les obligations foncières et communales, mais elle s'effectue lentement, car elle est l'œuvre des capitaux en quête de valeurs de choix.

La Banque de Paris et des Pays-Bas passe de 830 à 842. Les actions de la Banque Nationale

du Brésil ont fait 150 fr. de prime après 148 au début.

La Société Générale se tient à 460. La Banque d'Escompte est ferme à 526.25. On cote 697.50 sur le Crédit Lyonnais et 596.25 ex-coupon sur la Société de Dépôts et Comptes courants.

Le Panama fléchit à 50.75. L'Alpine demandée à 205.

Les Rentes Portugaises ont une excellente attitude, le 3 0/0 à 68.25 et 4 1/2 0/0 à 499. Ce dernier type doit nécessairement monter au-dessus de 510 pour que les deux fonds se capitalisent au même taux.

Le Gaz de Madrid se tient à 495; mais ce cours est encore loin de représenter la valeur exacte de l'action.

L'obligation des Chemins Argentins est en hausse à 430.

On échange l'obligation des Chemins Économiques à 383.80.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque Froidefont, 8, rue Drouot, à Paris, 41e année, n'accepte ni fonds ni valeurs en dépôt. Elle exécute seulement les ordres de ses clients. Son journal la « Revue du Marché » est envoyé gratuitement sur demande.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 7 novembre

LA TRAVIATA, opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Les Forfaits de Pipermans, vaudeville en 1 acte.

MARCHÉ de Saumur du 2 Novembre 1889

Table with market prices for various goods like Froment-commerce, Méteil, Orges, etc.

Cours des Vins

Table with wine prices categorized into Rouges and Blancs.

ÉPICERIE CENTRALE 28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

- List of food items and their prices: Petits pois supérieurs, Haricots verts supérieurs, etc.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux guérissent par an dans les hôpitaux... Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc.

L'ORIFLAMME PÉTROLE BLANC inflammable SANS ODEUR Produit une Lumière incomparable

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancier, 23, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS, Le Dimanche 16 Novembre 1889, à 1 heure de l'après-midi, à Saumur, en l'étude de M^e AUBOYER,

VASTE MAISON

SITUÉE AU BOURG DE DISTRÉ, Comprenant 12 chambres dont 5 à feu, remise, écuries, cours, jardins, caves en roc et pressoir.

Mise à prix : 4,000 fr. Clos de terre et vigne blanche et rouge, de 2 hectares 27 ares environ, appartenant à la maison. Mise à prix : 180 fr. les cinq ares 50.

Jouissance à Noël 1889. Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à M. AGNÈS, qui habite la maison, et, pour les renseignements, au notaire. (882)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890.

MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située 7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (708)

A Louer présentement

MAISON

Nouvellement restaurée

Rue Haute-Saint-Pierre, 35

Avec Cour, Remise et Écurie

EN TOTALITÉ OU EN DEUX PARTIES

S'adresser à M. BOUTIN, boucher, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre. (844)

A VENDRE

Pour cause de départ du propriétaire

UNE JUMENT sous poil bai, âgée de 5 ans 1/2, taille 1^m 55, propre à la selle et à la voiture; une voiture à 4 roues, selle et équipage, le tout en parfait état.

S'adresser à M^e DENIAU, notaire à Allonnes. (878)

OCCASION

5,000 bouteilles

Vins blancs des coteaux de Saumur 1874, 1884 et 1887

A vendre dans une propriété située au centre des meilleurs crus des Coteaux.

Tous ces vins ont été récoltés sur la propriété elle-même, et sont d'une qualité indiscutable.

Pour traiter, s'adresser à M. SORET, négociant à la Croix-Verte.

Ville de Doué-la-Fontaine

ADJUDICATION

Droit d'Étalage

A la Mairie de Doué, le LUNDI 23 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

Mise à prix : 12,000 fr. Prix du bail actuel, 14,765 fr. Cautionnement exigé, 4,000 fr.

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de transférer son domicile rue du Préche, 4, et Grand Rue, 50.

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. - Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Ancienne Maison GOUPIL et C^{ie}

BOUSSOD, VALADON et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, rue Chaptal, 9, à Paris

ÉDITION POPULAIRE

L'ARMÉE FRANÇAISE

TYPES et UNIFORMES par ÉDOUARD DÉTAILLE

TEXTE par JULES RICHARD.

L'édition de luxe de *L'Armée Française* s'adressait à un personnel restreint d'amateurs et de dilettanti. Les fac-similés obtenus par la photogravure et tirés tous à la main donnaient à ce livre unique un attrait infini, mais en rendaient le prix inabordable à un grand nombre. Aujourd'hui, les éditeurs sont parvenus, grâce aux procédés dont ils disposent, à établir une édition nouvelle de *L'Armée Française* qui, tout en conservant exactement la même composition que l'édition de luxe, tout en reproduisant les mêmes dessins et les mêmes aquarelles, sera à la portée de toutes les bourses. Il est inutile de faire l'éloge de ce livre à l'exécution duquel notre grand peintre militaire a consacré plus de quatre années de sa vie et dont le texte a été rédigé par un écrivain, M. Jules Richard, dont la compétence n'est plus à louer. Dans cet ouvrage, véritable monument patriotique élevé à la gloire de nos soldats depuis 1789 jusqu'en 1889, Edouard Detaille a su passer en revue toute l'histoire militaire de ce siècle et rendre à tous, en même temps que leurs physionomies particulières, leurs cadres familiaux, ceux où se sont déroulées depuis cent ans les scènes les plus grandioses de la vie nationale.

Mode de publication de l'Édition populaire

Cette édition est publiée en SEIZE fascicules, qui paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois à partir du 15 septembre 1889.

Chaque fascicule, contenu dans une couverture IMPRIMÉE EN COULEURS, comprendra : 1^o Seize pages de texte contenant environ vingt reproductions de dessins en NOIR ; 2^o Quatre phototypogravures en COULEURS hors pages.

PRIX DE LA LIVRAISON : 10 francs.

Les souscripteurs à l'ouvrage complet recevront gratuitement la 16^e livraison.

Adresser dès à présent les souscriptions, qui seront servies dans l'ordre des demandes, à MM. Boussod, Valadon et C^{ie}, 9, rue Chaptal, à Paris.

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE
Ne nécessitant jamais d'encre
SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écriture. S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. BOUTIN, 2, rue Saint-Jean.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

Menier, le 1/2 kil., 1.65
Planteur, — 1.65
C^{ie} Coloniale, — 2.20
Félix Potin, le 1/2 k., 1.30, 1.50, 1.70
Express, les 6 déjeuners, 90 et 1.20

CHOCOLATS IMBERT

Santé fin, le 1/2 kil., 1.30
— surfin, — 1.60
Supérieur vanillé, — 1.90
Double vanille, — 2.40
Escompte de 5 0/0 par 5 kilogram.

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 05	Banque de France	4200 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	371 50	Compagnie parisienne du Gaz	524 50
3 0/0 amortissable	90 15	Banque d'Escompte	526 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	460 —	C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	352 —
4 1/2 1883	104 85	Comptoir national d'Escompte	640 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	43 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1300 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	452 50	— 6 0/0 2 ^e série	43 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	534 —	Crédit Industriel et Commercial	590 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	386 —	— obligations à lots	118 —
— 1865 4 0/0	528 —	Crédit Lyonnais	698 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	452 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	597 —
— 1869 3 0/0	411 —	Crédit Mobilier	492 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	401 50	Dépôts et Comptes courants	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	443 —	Emprunt russe 1882 5 0/0	106 50
— 1875 4 0/0	521 —	Société Générale	460 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	418 25	— 1889 4 0/0	94 10
— 1876 4 0/0	520 —	Est	817 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	418 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	92 50
— 1886 3 0/0	387 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1363 75	Nord 3 0/0 r. à 500	424 50	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	524 —	Midi	1191 25	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	420 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	414 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	477 —
				Nord			
				Orléans	1757 50		
				Ouest	1355 —		
				Compagnie parisienne du Gaz	942 50		
				Transatlantique	1422 50		
				Canal de Panama	598 75		
				— Suez	50 75		
					2305 —		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 40		
				Dette d'Égypte 6 0/0	472 —		
				Extérieur 4 0/0	75 75		
				Hongrie 4 0/0 or	86 —		
				Italie 5 0/0	94 30		
				Portugal 4 1/2 1888	499 50		